

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt le vendredi 5 juin à 20h30, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie sous la Présidence de Monsieur Guy CLOSET, Maire.

Etaient présents : M. Guy CLOSET, Mme Isabelle EVE, M. Guy ADAM, M. Daniel BERARD, M. Jean-Louis ADDE, M. Jean-Pierre LEHADOUHEY, Mme Géraldine VALOGNES, M. Gaëtan LE CORVEC, Mme Florence LEQUERTIER, Mme Wandellina POULAILLER, Mme Maryvonne ENAULT

Absents excusés : /

Absents : /

Secrétaire de séance : Mme Maryvonne ENAULT

1. Délégations du conseil municipal au Maire

Suite à l'installation du Conseil municipal le 25 mai 2020, il est possible pour des raisons d'ordre pratique de déléguer tout ou partie de ses attributions au Maire. Ces délégations permettent de simplifier la gestion des affaires de la commune tout en fournissant un gain de temps. Ainsi les compétences déléguées écartent l'intervention obligatoire et répétée du Conseil municipal. Le Maire peut par délégation du Conseil municipal être chargé, en tout ou partie et pour la durée de son mandat :

- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme
- de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil municipal
- d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal autorise les délégations suivantes au Maire :

- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme
- de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 3 000 euros
- d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre

2. Délégations des Adjointes

Suite à l'élection du Maire et des Adjointes du 25 mai 2020, il est proposé la répartition suivante :

- Première Adjointe : Mme Isabelle EVE – sera en charge des affaires sociales, des affaires culturelles et de la communication
- Deuxième Adjoint : M. Guy ADAM – sera en charge des travaux d'entretien, de la gestion des déchets, des équipements communaux, de la gestion du personnel technique et de leur sécurité
- Troisième Adjoint : M. Daniel BERARD – sera en charge des travaux neufs, des bâtiments et des projets

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal accepte cette répartition.

3. Désignation des membres aux diverses commissions communales

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal désigne les membres suivants :

- urbanisme : M. Guy CLOSET, Mme Isabelle EVE, M. Guy ADAM, M. Daniel BERARD, M. Jean-Louis ADDE, M. Jean-Pierre LEHADOUEY, Mme Géraldine VALOGNES, M. Gaëtan LE CORVEC, Mme Florence LEQUERTIER, Mme Wandellina POULAILLER, Mme Maryvonne ENAULT
- entretien des espaces verts, de la voirie et du fleurissement : M. Guy CLOSET, M. Guy ADAM, M. Jean-Louis ADDE, M. Jean-Pierre LEHADOUEY, Mme Géraldine VALOGNES, Mme Florence LEQUERTIER, Mme Wandellina POULAILLER
- vie scolaire : Mme Isabelle EVE, Mme Wandellina POULAILLER, Mme Maryvonne ENAULT
- communication : Mme Isabelle EVE, M. Gaëtan LE CORVEC, Mme Florence LEQUERTIER, Mme Wandellina POULAILLER, Mme Maryvonne ENAULT
- bibliothèque, vie associative et communale : Mme Isabelle EVE, M. Gaëtan LE CORVEC, Mme Wandellina POULAILLER, Mme Maryvonne ENAULT
- ordures ménagères : M. Guy CLOSET, M. Guy ADAM, M. Gaëtan LE CORVEC
- appel d'offres : M. Guy CLOSET (Président), M. Daniel BERARD (titulaire), M. Jean-Pierre LEHADOUEY (titulaire), M. Guy ADAM (suppléant), M. Jean-Louis ADDE (suppléant), M. Gaëtan LE CORVEC (suppléant)
- action sociale et gérontologie : Mme Isabelle EVE, Mme Géraldine VALOGNES
- impôts directs : M. Guy CLOSET (Président), M. Guy ADAM (titulaire), M. Jean-Louis ADDE (titulaire), Mme Géraldine VALOGNES (titulaire), Mme Maryvonne ENAULT (titulaire), Mme Isabelle EVE (Présidente suppléante), M. Daniel BERARD (suppléant), M. Gaëtan LE CORVEC (suppléant), Mme Florence LEQUERTIER (suppléant), Mme Wandellina POULAILLER (suppléant)
- listes electorales : Mme Maryvonne ENAULT (titulaire), Mme Wandellina POULAILLER (suppléant)

4. Désignation des référents par village

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal désigne les référents suivants :

- secteur Bourg/Tennis/Louise Hervieu : M. Jean-Pierre LEHADOUEY
- secteur Aubins/Tirelière/Hamel es Clos : M. Guy ADAM
- secteur Pont-Saint-Jacques/Lucerie/Siméon Luce/Ecoles : Mme Wandellina POULAILLER
- secteur Orguillet/Quenaudière/Hameau du Pré : Mme Géraldine VALOGNES
- secteur : Graverie/Lieble/Clergerie/Féerie Rothoville : M. Jean-Louis ADDE
- secteur Mielles/Courlis/Traversière/Rivage/Canebière/Chemin Pouillat/Charrière Délabres/Charrière du Pilet : Mme Isabelle EVE, Mme Florence LEQUERTIER
- secteur Mer/Rochemond/Union/Hameau Girault : Mme Maryvonne ENAULT, M. Gaëtan LE CORVEC

5. Désignation des délégués au SIAEP

Suite à l'installation du Conseil municipal le 25 mai 2020, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne comme délégués au SIAEP :

- M. Daniel BERARD (titulaire) / M. Guy ADAM (suppléant)
- M. Jean-Louis ADDE (titulaire) / M. Gaëtan LE CORVEC (suppléant)

6. Désignation des délégués au SDEM50

Suite à l'installation du Conseil municipal le 25 mai 2020, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne comme délégués au SDEM50 :

- M. Guy CLOSET (titulaire) / M. Daniel BERARD (suppléant)

7. Désignation des délégués à la Maison du Pays

Suite à l'installation du Conseil municipal le 25 mai 2020, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne comme délégués à la Maison du Pays :

- Mme Isabelle EVE en tant que représentant communal, pour la banque alimentaire et pour les commissions séniors, vie sociale et familles
- Mme Maryvonne ENAULT pour la commission enfance jeunesse

8. Désignation des délégués au Syndicat Mixte Manche Numérique

Suite à l'installation du Conseil municipal le 25 mai 2020, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne comme délégués au Syndicat Mixte Manche Numérique :

- M. Guy CLOSET (titulaire) / M. Daniel BERARD (suppléant)

9. Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes

Suite à l'installation du Conseil municipal et à l'élection du Maire et des Adjointes le 25 mai 2020, il est procédé à la révision des indemnités de fonction.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal, considérant que la commune possède moins de 500 habitants et en tenant compte du barème en vigueur, fixe à compter du 25 mai 2020 :

- l'indemnité mensuelle du Maire à 25.5% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- l'indemnité mensuelle des trois Adjointes à 9.9% de l'indice brut terminal de la fonction publique

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice. Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

10. Délibération sur la revalorisation des loyers au 1^{er} juillet 2020

Il y a lieu de procéder à la revalorisation des loyers au 1^{er} juillet 2020 de la manière suivante :

- **HOLLEY CHRISTOPHE : Logement communal n° 1**
 $(369.51 \times 130.26) / 129.03 = \underline{373.03 \text{ €}}$
Préau ancienne école
 $(23.31 \times 130.26) / 129.03 = \underline{23.53 \text{ €}}$

- **FERON JEROME ET LEPOTIER VANESSA : Logement communal n°2**
 $(349.51 \times 130.26) / 129.03 = \underline{352.84 \text{ €}}$

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal accepte cette revalorisation des loyers à compter du 1^{er} juillet 2020.

11. Délibération sur la signature de la convention-cadre d'accès aux services numériques de Manche Numérique accordée en séance

Afin de définir les modalités et les conditions d'accès aux services numériques, Manche Numérique propose la signature d'une convention-cadre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer cette convention.

12. Questions diverses

● un arrêté préfectoral relatif à la circulation et au stationnement des véhicules terrestres à moteur sur le domaine public maritime a été fixé en date du 26 mai 2020. Un dossier est en cours au sein de la Mairie pour fixer les clauses et conditions d'utilisation par le bénéficiaire d'une zone de stationnement sur le domaine public maritime de la commune

● l'installation des fascines, initialement prévue le 6 juin a été reportée au 13 juin

● la pose d'un candélabre sur le mur de l'habitation sise 5 rue Siméon Luce va être réalisée, en accord avec le propriétaire

● il est prévu de faire sonner les cloches de l'église le 6 juin à 18h44 pour commémorer le débarquement du 6 juin 1944

● une vérification des jeux à la plage doit être réalisée par un organisme spécialisé

● une demande de bancs devant la Mairie a été déposée

● il a été constaté de nombreux dépôts de sacs poubelles à la Lucerie au niveau du container. Un affichage a donc été mis en place afin d'inciter les habitants à ne déposer leurs sacs que la veille du ramassage

● un stationnement dangereux de voitures à la Quenaudière a été constaté

● des propriétaires de terrains non entretenus rue Rochemont vont être recontactés

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.